

PROGRAMME AMÉLIORÉ D'ÉDUCATION DES CONJOINTS(ES) MILITAIRES
PLAN D'AMÉLIORATION DU NIVEAU DE SCOLARITÉ (PANS)

L'article 211.06 des DRAS, Programme amélioré d'éducation des conjoints militaires (PAECM), autorise le remboursement des frais raisonnables et nécessaires pour la participation de l'époux/épouse ou du/de la conjoint(e) de fait d'un(e) militaire malade ou blessé(e) à un programme d'études en vue d'obtenir un diplôme ou un certificat de premier cycle ou d'études supérieures de la part de:

- université canadienne agréée;
- collège canadien agréé;
- certification professionnelle ;
- accréditation professionnelle ; ou
- un titre similaire délivré par un organisme professionnel reconnu.

Le montant maximal admissible pour cette prestation est de 20 000 \$.

Le PANS doit être soumis conjointement **avec un formulaire DND 4810, Requête au groupe de transition des forces armées canadiennes pour des articles/services liés au chapitre 211 des DRAS/qualité de vie, dûment rempli.**

Pour être admissible à la prestation, le/la militaire doit avoir subi une déficience permanente et être dans l'incapacité médicale de bénéficier d'un programme fédéral d'aide à l'enseignement ou à la formation professionnelle, confirmée par l'évaluation d'un fournisseur de soins de santé autorisé.

Voici comment remplir une demande de Plan d'amélioration du niveau de scolarité (PANS) :

Un(e) Gest/Coord des services du CT FAC doit :

- a. veiller à ce qu'une confirmation a été reçue, que les militaires ont été évalués par un fournisseur de soins de santé autorisé comme ayant subi une déficience permanente empêchant les militaires à participer à un programme d'aide pour frais de scolarité ou de soutien professionnel du gouvernement fédéral;
- b. aider l'époux/épouse ou le/la conjoint(e) de fait des militaires à remplir le formulaire de PANS;
- c. évaluer et confirmer que l'établissement que fréquentera l'époux/épouse ou le/la conjoint(e) de fait des militaires est une université canadienne, un collège agréé en vertu de la loi provinciale, que l'établissement qui émettra le certificat, l'accréditation professionnelle ou le titre de compétence similaire est un organisme professionnel reconnu;
- d. veiller à ce que les frais d'études admissibles soient présentés dans le PANS;
- e. soumettre le PANS qui sera examiné par le/la gestionnaire des services au J3 du quartier général (QG) GT FAC et qu'il sera considéré par le/la Directeur General - Transition Militaire (DGTM) ou par l'officier désigné; et
- f. aviser les militaires et leur donner une copie du PANS approuvé, puis donner une copie aux représentants d'ACC pour leur information, si assignés aux militaires.

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE/LA MILITAIRE

Numéro matricule	Grade	Nom et initiales

PARTIE 2 - RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR L'ÉPOUX/ÉPOUSE OU LE/LA CONJOINT(E)

Nom complet: nom, prénom et seconds prénoms (en lettres moulées)	
Adresse permanente	Code Postal
Ville	Province
Téléphone	Adresse électronique

PARTIE 3 - ÉDUCATION, FORMATION OU QUALIFICATIONS

Cette section détaille le parcours et la formation, les diplômes, les certificats et les attestations obtenus par l'époux/épouse ou le/la conjoint(e) de fait.			
Certificat / Diplôme	Domaine	Délivré par (établissement d'enseignement)	Date

PARTIE 4 - DÉCLARATION D'AMÉLIORATION DE L'EMPLOI

Expliquez brièvement comment cette formation ou ces cours amélioreront l'employabilité de l'époux/épouse ou le/la conjoint(e) de fait.

PARTIE 5 - DÉTAILS DU PLAN D'AMÉLIORATION DU NIVEAU DE SCOLARITÉ (PANS)

éducation / formation prévue dans le cadre du PANS	Date de début	Date de fin	Établissement d'enseignement	Coûts
1				
2				
3				
4				
5				

PARTIE 6 - COÛTS ADMISSIBLES

Eligible costs:

- a.frais d'inscription et d'examens d'entrée;
- b.frais de scolarité;
- c.frais liés à l'achat du matériel nécessaire (par exemple, les manuels et les instruments);
- d.frais obligatoires (par exemple ceux liés aux associations étudiantes, aux conseils étudiants, aux permis de pratique, aux certifications et attestations, aux bibliothèques, aux laboratoires, aux examens, à l'accès Internet ou à tout autre frais obligatoire inscrit dans le plan de cours ou dans la documentation du programme, ou qui est essentiel à la réussite du cours ou du programme);
- e.frais liés au recours à un tuteur recommandé par l'établissement d'enseignement.

Coûts non couverts par cette demande: papeterie (papier, stylos et autres fournitures scolaires)

Description des coûts	Montant
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	

PARTIE 7 - SIGNATURE DU DEMANDEUR (époux/épouse ou conjoint(e) de fait)

En signant ce formulaire de demande, je reconnais que mon Plan d'amélioration du niveau de scolarité (PANS) et les demandes subséquentes peuvent ne pas être approuvés si :

- a. le PANS est inapproprié aux fins d'optimisation de l'employabilité;
- b. les frais encourus ne concordent pas avec le PANS;
- c. les frais se rapportent à un cours qui n'a pas été achevé avec succès;
- d. les frais ont été encourus avant que le/la militaire, identifié(e) à la partie 1, subisse une déficience invalidante permanente;
- e. le/la militaire est apte et admissible à entreprendre un programme de formation ou de soutien professionnel du gouvernement fédéral; ou
- f. les frais ont été encourus après la date effective de libération du/de la militaire.

De plus, je comprends que :

- a. cet avantage n'est pas imposable;
- b. le remboursement des frais au titre de cette prestation peut limiter les prestations supplémentaires offertes dans le cadre du Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle d'Anciens Combattants Canada;
- c. si le programme approuvé ne peut être terminé avant la libération du(de la) militaire, la demande de prestations dans le cadre du Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle d'Anciens Combattants Canada ou de tout autre programme après la libération, est assujettie aux conditions et à la décision du fournisseur de services.

Signature de l'époux/épouse ou conjoint(e) de fait:

Date:

Signature du(de la) militaire:

Date:

PARTIE 8 - RECOMMANDATION DU CT FAC

Un fournisseur de soins de santé autorisé a confirmé l'admissibilité du militaire au moyen d'un formulaire DND 4810 – Demande au CT FAC pour des articles ou des services en vertu des DRAS 211/Qualité de vie.

Je recommande que ce PANS soit présenté au QG du Groupe de transition des Forces armées canadiennes aux fins d'examen et d'approbation.

Commentaires:

Gestionnaire des services du CT FAC: nom de famille, prénom (en lettres moulées)

Signature

Date

PARTIE 9 - QG GT FAC - EXAMEN ET APPROBATION

L'admissibilité du(de la) militaire aux DRAS 211.06 a été confirmée (y compris la confirmation que le/la militaire a déjà demandé une prestation en vertu des DRAS 211.06).

Commentaires:

Section des Services au J3 du GT FAC: nom de famille, prénom (en lettres moulées)

Signature

Date

Ce Plan d'amélioration du niveau de scolarité est : Recommandé Non Recommandé

Commentaires:

J3 du GT FAC: nom de famille, prénom (en lettres moulées)

Signature

Date

Ce Plan d'amélioration du niveau de scolarité est : Recommandé Non Recommandé

Commentaires:

Contrôleur J8 du GT FAC: nom de famille, prénom (en lettres moulées)

Signature

Date

Ce Plan d'amélioration du niveau de scolarité est : Approuvé N'est pas approuvé

Commentaires:

CEM du GT FAC: nom de famille, prénom (en lettres moulées)

Signature

Date